

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4425

présenté par

Mme Obono, Mme Amiot, M. Bompard, M. Sala, M. Bex, M. Caron et M. Davi

ARTICLE 6**ANNEXE**

À l'alinéa 12, après le mot :

« enfance »

insérer les mots :

« par l'ouverture de 500 000 places en crèche sur cinq ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons au Gouvernement d'aller plus loin dans la réforme du service public de la petite enfance, en ouvrant 500 000 places en crèche en 5 ans.

Cette proposition permettra de faciliter la vie quotidienne des familles en matière de garde d'enfants, en leur permettant d'avoir un choix non contraint par l'aspect budgétaire ou le manque de places en modes de garde. Aujourd'hui l'offre ne répond pas à la demande.